

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt un septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents: Mesdames et Messieurs Laurence JACQUET-CHARPENTIER, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Jocelyne HERMANT-VALENTIN, Frédéric SAINZ, Dorinda DA SILVA, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Marie DEHAN, Florence CACHARD, Michel HATTAT, Fabrice VACHEZ, Emilie JOUREAU, Christiane LAGRAULET-REINHEIMER.

Secrétaire de séance : Emilie JOUREAU.

Date de convocation : 15 septembre 2020.

N°2020-56 : Décisions modificatives budget général

Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	023		17 505.20 €	

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2151	ONA	+ 1 610.65 €	Aménagement sécurisation
21	21318	42	+ 15 142.27 €	Réhabilitation grande salle
21	21318	42	+ 2 362.93 €	Rénovation petite salle
20	2051	ONA	+ 426.00 €	Logiciel espace famille
21	21318	ONA	+ 1 234.80 €	Modification électrique

Recettes

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
	021		17 505.20 €	

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	21311	ONA	- 1 610.65 €	
21	21318	ONA	- 426.00 €	
21	2158	ONA	- 1 234.80 €	

N°2020-57 : Décisions modificatives budget général

Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget principal de l'exercice.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	60631	+ 1 547.56 €	Produit désinfectant.
011	60632	+ 4 028.23 €	Distributeurs gel kits exterminator
012	6411	+ 3 743.82 €	Prime covid
012	64168	+ 351.26 €	Prime covid
012	6417	61.76 €	Prime covid

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
011	6232	- 5 575.79 €	
012	6413	- 4 156.84 €	

Recettes

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
77	7788	+ 21 448.92 €	

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Montant	Nature
77	775	- 21 448.92 €	

N°2020-58: Décisions modificatives – budget des activités

Vu l'avis de la commission des finances du 16 septembre 2020,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres votants, de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget des activités commerciales et artisanales de l'exercice.

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
21	2184	ONA	+ 6 629.40 €	Sièges salles d'attente

Crédits à déduire :

Chapitre	Compte	Opération	Montant	Nature
23	2315	ONA	- 6 629.40 €	

N°2020-59 : Avenant petite salle des fêtes

Le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité d'établir un avenant relatif à la rénovation de la petite salle des fêtes :

LOT 1 «Menuiserie extérieure» : Entreprise SAS A. ROUX – Avenant en plus-value n°3

La modification suivante a été apportée :

- Fourniture et pose d'un store de toile, ce qui entraîne une plus-value :
Plus-value n°3 : 1 969.11 € HT 2 362.93 € TTC.

En conséquence, le montant du marché passe de :

- **22 752.66 € HT *initialement prévu* + avenant 1 = 4 525.10 € et avenant 2 = 246.94 €, soit un total de 27 524.70 € à 29 493.81 € HT.**

Après en avoir délibéré, et vu les conditions évoquées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres votants :

- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°3 en plus-value avec l'entreprise SAS A. ROUX (lot 1), dans les dispositions ci-dessus énoncées.

N°2020-60 : Création d'un poste d'adjoint technique contractuel sur un emploi non permanent (accroissement temporaire d'activité)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services des espaces verts et aux services techniques.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants ;

DECIDE

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié *un accroissement temporaire d'activité pour une période (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) allant du 1^{er} octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.*

Cet agent assurera des fonctions de jardinier et d'agent chargé de l'entretien des bâtiments (polyvalence) à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire C1 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

N°2020-61 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) 2020

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et attributions de compensation 2020

Rapporteur : Monsieur Jacques JESSON

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie le 1er septembre dernier.

Elle a évalué les charges restituées aux communes au cours de l'année 2020.

Son rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 46 communes membres. Conformément au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de trois mois à compter de sa transmission. En ce qui concerne la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré, le montant des attributions de compensation définitives 2020 est arrêté au montant de 1 101 446.00 €. (cf. page 21 du rapport)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

VU le rapport de la CLECT en date du 1er septembre 2020,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres votants, d'approuver le rapport de la CLECT 2020 qui évalue le montant des charges transférées et arrête le montant définitif des attributions de compensation 2020 pour la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré à la somme de 1 101 446.00 €.

DIT que cette décision sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération.

N°2020-62 : Acquisition parcelles AB 46 et AB 407

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de procéder à l'acquisition des parcelles AB 46 (772 m2) et AB 407 (1 531 m2), sises « Le Village » et 3 rue des Dâts afin de permettre l'aménagement du centre bourg de Saint-Martin-sur-le-Pré.

Vu l'avis du service des Domaines en date du 16 septembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres votants,

- De proposer à Madame Odile GROLLEAU, propriétaire des parcelles AB 46 (772 m2) et AB 407 (1 531 m2), sises « Le Village » et 3 rue des Dâts, un prix d'acquisition de 126.00 € le m2 pour ces parcelles,
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

N°2020-63 Choix de l'architecte pour l'aménagement urbain centre de Saint-Martin-sur-le-Pré

Le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement urbain du centre de Saint-Martin-sur-le-Pré, Chemin des Sports, nécessite un architecte. Après examen, le cabinet JAMAR & associés, situé 6 porte Sainte-Croix à Châlons-en-Champagne est proposé comme Maître d'œuvre pour ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de retenir le cabinet JAMAR & associés,
- **Autorise** le Maire, à signer toutes les pièces liées à cette affaire.

Demande de subventions « Aménagement urbain centre de Saint-Martin-sur-le-Pré »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'après renseignements pris auprès des services de la Préfecture, la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré ne peut pas prétendre à une subvention de l'Etat.

Par conséquent, il n'a pas lieu de délibérer sur ce sujet.

N°2020-64 Choix de l'entreprise pour l'aménagement urbain centre de Saint-Martin-sur-le-Pré

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité des membres votants :

- De retenir l'entreprise BOITUZAT pour un montant 200 000.00 € HT – 240 000.00 € TTC pour effectuer les travaux du marché « Aménagement urbain du centre de Saint-Martin-sur-le-Pré » (lot unique).
- D'autoriser le maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

Information commission des finances

1) Tarifs salles des fêtes

Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe le conseil municipal que la commission des finances propose de mettre en place une sous-commission qui aura pour mission d'effectuer une étude afin de définir les nouveaux tarifs pour les 2 salles des fêtes (petite et grande).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de création d'une sous-commission qui sera composée de Mesdames Laurence JACQUET et Jocelyne HERMANT et de Monsieur Jean-François WALSHOFER pour effectuer une étude sur les nouveaux tarifs des 2 salles des fêtes.

2) TLPE : Demande d'exonération hôtel 1^{ère} classe

Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe le conseil municipal que l'hôtel 1^{ère} classe a demandé une exonération de la TLPE 2020 d'un montant de 3 727.00 €. La commission a émis un avis défavorable à cette demande. Elle propose que l'hôtel 1^{ère} classe se rapproche de la trésorerie afin d'obtenir un échéancier de paiement. Un courrier sera envoyé à l'hôtel 1^{ère} classe dans ce sens.

Monsieur Jean-Philippe BROCHET informe aussi que toutes les demandes d'exonération de TLPE 2020 seront examinées en commission des finances.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la demande d'exonération de l'hôtel 1^{ère} classe.

Questions diverses

- Information sur le projet PADEL.
- Information sur les travaux du giratoire de l'Abbaye et les travaux des passages surélevés dans la Zone Industrielle.
- Monsieur Jean-François WALSHOFER fait un point sur la rentrée des classes 2020/2021 et sur le projet d'une nouvelle organisation de la garderie pour la rendre plus attractive et impliquer davantage le personnel de garderie dans les nouvelles activités. Des propositions d'animations et d'aide aux devoirs sont à l'étude.
- Monsieur Jean-François WALSHOFER donne des informations sur le fonctionnement de la crèche et sur les travaux du 1^{er} étage de la crèche.
- Information sur le personnel par Madame Laurence JACQUET.
- Madame Jocelyne HERMANT fait un compte rendu de l'assemblée générale de l'association « Yoga pour tous » qui remercie la municipalité et le personnel pour son aide et son soutien.
- Information sur les nouvelles directives sanitaires liées au COVID-19.
- Monsieur Jacques JESSON informe le conseil qu'il a reçu les habitants de la rue de la Noue Hermandre et certains habitants de la rue du Moulin avec Monsieur Fabrice VACHEZ, conseiller. Ces habitants se plaignent des bruits de motos et motocyclettes qui perturbent leur quiétude. Des solutions vont être apportées pour éviter ces nuisances (chicanes, etc...).
- Monsieur Jacques JESSON informe aussi des plaintes reçues en mairie concernant le bruit tardif du groupe musical situé dans un local du complexe sportif.
- Monsieur Jacques JESSON donne lecture des remerciements des associations qui ont reçu des subventions de la part de la commune.
- Projet d'achat de nouvelles illuminations de Noël.
- Rue Robert Mercier : Revoir le fonctionnement de l'arrosage automatique, table endommagée à changer et gloriette à fleurir (plantes grimpantes).
- Rue Anne-Marie Terrière (ZI) : Signalétiques entreprises à revoir et demande de passages surélevés.
- Annulation du Marché d'Automne du dimanche 25 octobre 2020.
- Cérémonie du 11 novembre à minima (Le Conseil seulement) : Pose d'une gerbe au monument aux morts.
- Vente aux enchères de vins au profit du Téléthon est maintenue à ce jour.

Séance levée à 22 heures 25.